

DEPARTEMENT DE L'AUBE

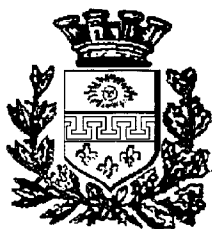
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-112

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL :
ÉPICERIE LOLETTE**

Par délibération du Conseil municipal n°2023-133 du 13 décembre 2023, la Ville a décidé d'accompagner l'arrivée, l'installation et le développement du commerce de centre-ville à travers un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal.

En cas de décision d'octroi d'une aide par la Ville, le taux retenu est fixé à 50% du loyer hors taxes et hors charges dans la limite d'un montant plafond d'aide mensuelle de 500 € par mois la première année et de 300 € par mois la deuxième année.

Ces incitations financières sont susceptibles de répondre aux demandes suivantes :

Dossier n° IM 26/01 : Madame Clémentine POUZET représentant l'enseigne Epicerie Lolette, située 8 rue de l'Hôtel Dieu 10400 Nogent-sur-Seine.

Activité principale exercée : le commerce de tous produits alimentaires, notamment l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution, en gros, demi-gros et au détail, de tous produits alimentaires, frais, secs, transformés ou surgelés. Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Montant loyer : 720 € HT et hors charges.

Situation périmètre : dans le périmètre d'application.

Constitution du dossier : dossier complet et éligible aux critères du règlement.

Montant de l'aide : 360 €/mois pour la première année.

Montant de l'aide : 216 €/mois pour la deuxième année.

Mention quittance : le versement de cette aide, sera effectué mensuellement, sur la base de la quittance de loyer hors taxes et hors charges.

Le montant d'aide indiqué ci-dessus est susceptible d'être revalorisé en cas d'indexation du loyer dû par le bénéficiaire. Le montant de l'aide ne pourra en aucun cas dépasser les montants maximums prévus dans le règlement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier présenté et de décider d'accorder l'aide sollicitée, telle qu'exposée ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer la convention d'attribution, ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN